

26 février 2020

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life - série I. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., au 1-877-344-1434 ou à info@placementsmondiauxsunlife.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com.

Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance au risque.

Sous réserve de toutes les approbations requises des porteurs de parts et des organismes de réglementation, la Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life fusionnera avec le Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life vers le 5 juin 2020. Le Fonds ne pourra plus faire l'objet de souscriptions par de nouveaux comptes à compter de la fermeture des bureaux le 26 février 2020.

Bref aperçu

Code du ou des fonds :	SUN5577	Gestionnaire de fonds :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Date de lancement de la série :	(Série I) 1 ^{er} mai 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Valeur totale du fonds au 31 décembre 2019 :	46,9 millions de dollars	Distributions :	Dividendes ordinaires (le cas échéant), annuellement, décembre. Dividendes sur les gains en capital (le cas échéant), annuellement, dans les 60 jours suivant le 31 décembre.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,09 %	Placement minimal :	Négociable

Dans quoi le fonds investit-il?

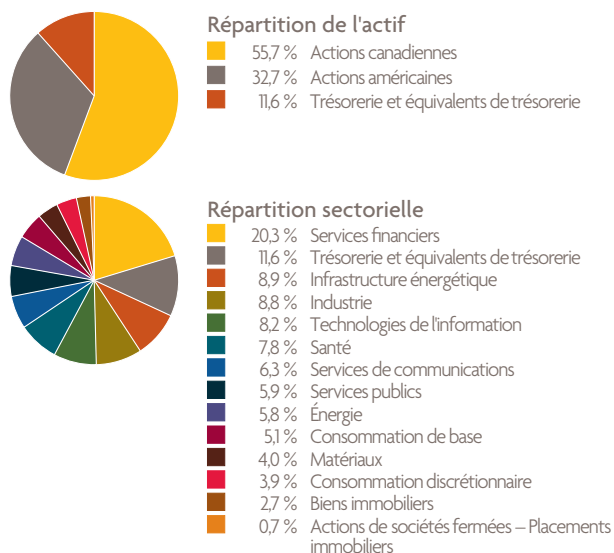
L'objectif de placement du fonds est de chercher à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation qui versent des dividendes ou des distributions, en investissant principalement dans des parts du Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life ou le fonds qui le remplace (le «fonds constitué en fiduciaires-jacent»).

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 31 décembre 2019. Les placements du fonds changeront.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2019)

1. Trésorerie	11,1 %
2. La Banque Toronto-Dominion	4,1 %
3. Banque Royale du Canada	3,6 %
4. La Banque de Nouvelle-Écosse	3,4 %
5. Microsoft Corp.	3,1 %
6. Suncor Energy Inc.	3,1 %
7. Brookfield Asset Management Inc.	2,8 %
8. Canadian Natural Resources Ltd.	2,7 %
9. Enbridge Inc.	2,7 %
10. TC Energy Corp.	2,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	39,2 %
Nombre total de placements	51

Répartition des placements (au 31 décembre 2019)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. a déterminé que la volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

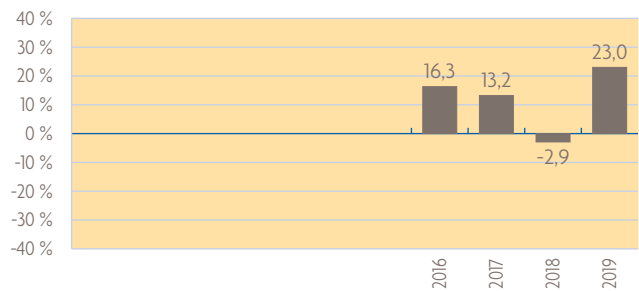
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des actions de la Série I du fonds pour les 4 dernières années civiles. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des actions de la Série I du fonds pour chacune des 4 dernières années civiles. La valeur de la série a baissé pendant 1 des 4 années indiquées. La fourchette de rendements et les changements d'une année à l'autre peuvent vous aider à déterminer le degré de risque du fonds. Toutefois, ces renseignements ne donnent aucune indication quant au rendement futur du fonds.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts de la Série I du fonds sur une période de trois mois au cours des 4 dernières années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer à l'avenir. Déterminez la perte que vous pourriez assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant :	Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	11,1	31 mars 2019	Votre rendement augmenterait pour atteindre 1 111 \$
Pire rendement	-7,2	31 décembre 2018	Votre rendement diminuerait pour atteindre 928 \$

Rendement moyen

Au 31 décembre 2019, une personne qui a placé 1 000 \$ dans des actions de la Série I du fonds depuis sa création a maintenant 1 554 \$. Cela représente un taux de rendement composé annuel de 9,9 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- Cherchent un revenu et une plus-value du capital principalement par l'entremise d'actions qui versent des dividendes ou des distributions.
- Investissent à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les actions du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les actions du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des actions du Série I. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coût moindre.

1. Frais de souscription

Aucuns frais de souscription ne sont payables à la société de votre représentant pour cette série.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2019, la date du plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds, les frais de la série représentaient 0,11 % de sa valeur. Cela représente approximativement 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'administration et frais du fonds.	0,09 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais d'opération du fonds.	0,02 %
Frais du fonds	0,11 %

Renseignements supplémentaires concernant la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable pour cette série.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des actions de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Vous négociez et payez les frais de gestion directement auprès de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pour cette série de actions. Les frais de gestion ne dépasseront pas un taux annuel de 1,50 %.
Frais d'opérations à court terme	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des actions du fonds ou vous échangez des actions du fonds dans le cadre d'une substitution, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme correspondant à 2 % de la valeur liquidative des actions rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution.
Frais d'insuffisance de fonds	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
1, rue York
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1-877-344-1434
Courriel : info@placementsmondiauxsunlife.com
Internet : www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.securities-administrators.ca.